

Paris, le 30 avril 2020

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2020

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Lectra s'est tenue ce jour sous la présidence de Monsieur Daniel Harari. En raison des mesures de confinement imposées par le Gouvernement dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, cette Assemblée générale s'est tenue à huis clos, hors la présence des actionnaires, des commissaires aux comptes et des représentants du Comité social et économique.

Le quorum s'est établi à 80,59%, soit 25 877 547 actions sur le nombre total de 32 110 103 actions ayant le droit de vote et 25 934 663 voix pour 136 actionnaires, dont 98 ont voté par correspondance et 38 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée générale.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2019 ont été approuvés (1^{ère} et 2^{ème} résolutions) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 0,40 € par action (4^{ème} résolution). Le dividende sera mis en paiement le 8 mai 2020. L'Assemblée générale a également donné quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2019 (3^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a approuvé les trois résolutions relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et portant sur :

- les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019 (5^{ème} résolution) ;
- les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général de la Société (6^{ème} résolution) ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020 (9^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de 4 ans, les mandats d'administrateur de Monsieur Daniel Harari et de Madame Nathalie Rossiensky (7^{ème} et 8^{ème} résolutions).

Elle a également renouvelé, pour une durée de 6 exercices, les mandats de Commissaires aux comptes de KPMG SA et de PricewaterhouseCoopers Audit (10^{ème} et 11^{ème} résolutions).

L'Assemblée générale a de nouveau autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce (12^{ème} résolution).

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital social (13^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a prorogé par anticipation la durée de la Société de 99 ans, soit jusqu'au 29 avril 2119, et a modifié l'article 4 des Statuts en conséquence (14^{ème} résolution).

Elle a approuvé le report de la limite d'âge applicable à la moitié des Administrateurs de 70 à 72 ans et la modification corrélative de l'article 11, IV des Statuts (15^{ème} résolution), ainsi que l'actualisation de l'article 16 des Statuts relatif aux rémunérations des Administrateurs (17^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a, par ailleurs, autorisé le Conseil d'administration à prendre des décisions visées à l'article L.225-37, alinéa 3 du Code de commerce par voie de consultation écrite et a modifié l'article 14, I des Statuts en conséquence (16^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a également ratifié l'ensemble des modifications statutaires réalisées par le Conseil d'administration du 11 février 2020 aux fins de mise en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires (18^{ème} résolution).

Enfin, elle a conféré tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi (19^{ème} résolution).

Le résultat détaillé des votes est disponible sur le site de Lectra à l'adresse suivante : <https://www.lectra.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>.

Les Statuts de la Société à jour au 30 avril 2020 peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.lectra.com/fr/investisseurs/information-actionnaires/statuts>.

La prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu le 30 avril 2021.